



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



17046467

Déposé / Reçu le

16 MARS 2017

du greffe du tribunal de commerce

Greffe

N° d'entreprise : 0542.504.370

Dénomination

(en entier) : SWISS FINANCE COUNCIL

(en abrégé) :

Forme juridique : Association de droit suisse

Siège : Brandschenkestrasse 90, CH-8027 Zurich, Suisse

Adresse de centre d'opération en Belgique: Square de Meeûs 35/8, 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Changement d'adresse de l'association en Suisse - changement d'adresse du centre d'opération en Belgique

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 20 octobre 2016:

Le conseil d'administration décide de donner le pouvoir à Maître Julien HICK et à Monsieur Pierre LÜTTGENS, c/o Laga, Boulevard de la Woluwe 2, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, agissant séparément, en vue de signer les formulaires I et II pour la publication des décisions suivantes dans les annexes au Moniteur Belge, ainsi qu'en vue d'accomplir toutes formalités relatives à la modification des statuts et de la modification de l'inscription du centre d'opération auprès de la Banque-carrefour des entreprises et de l'ONSS:

a) Le conseil d'administration confirme la décision prise le 17 novembre 2015 du changement d'adresse de son siège en Suisse vers l'adresse suivante à partir du 1^{er} janvier 2016: Kapellenstrasse 14, Postfach, 3001 Bern.

b) Le conseil d'administration confirme la décision prise le 17 novembre 2015 des modifications suivantes de ses statuts:

i) § 11 "Le siège de l'association est établi à Berne, en Suisse." au lieu de "Le siège de l'association est établi à Zurich, en Suisse".

ii) Para. 10 des statuts "Elle (l'assemblée des membres) a lieu annuellement." au lieu de "Elle a lieu annuellement dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice."

c) Le conseil d'administration confirme la décision de transférer le siège du centre d'opération en Belgique vers l'adresse suivante à partir du 1^{er} janvier 2016: 1000 Bruxelles, Square de Meeûs 23.

Pierre LÜTTGENS

Mandataire spécial

Sont déposés au même temps que le présent formulaire:

- l'extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 20 octobre 2016, légalisés;
- le formulaire II.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/03/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature